



## Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Treize et le 20 Juin

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Madame Victoire JASMIN 1ere adjointe au maire

**Etaient présents (18)** : Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame LORMEL/ARPHEXAD, Monsieur Edmond MARCEL, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Madame Marianne LOYSON, Madame Maud URSULE, Monsieur Aristé ALPHONSE, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Hugues MARIE, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Léonard JERUL.

**Etaient représentée (01)** : Madame Jeanny-Claude MONTANTIN-VERCAUTRIN par Madame Victoire JASMIN

**Etaient absents (13)** : Monsieur Roger BASTIN, Madame Henriette ALEXIS, Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Bernard BOURGAREL, Monsieur Gérard BLOMBOU, Monsieur Daniello FOULE, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Monsieur Eric MANNE, Monsieur Patrick EUGENE, Madame Liliane DOCAN, Monsieur Sylvain FLEREAU, Madame Roselyne CARDOVILLE

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

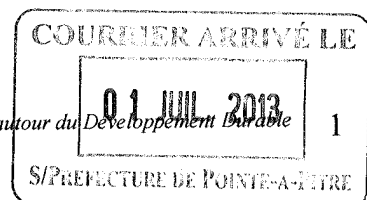
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

### **Délibération n° 23-07-2013**

### **Demande de subvention au titre du Plan d'Information et de Réflexion autour du Développement Durable**

A Morne-à-L'Eau, deux grands programmes reconnus par les instances nationales et européennes portent les objectifs de développement durable énoncés notamment par le Code de l'Environnement, les lois Grenelle et les différents sommets relatifs au développement durable: le Programme Stratégique d'Ecodéveloppement et l'AGENDA 21 local.



Ce sont des programmes participatifs qui réclament une information pertinente à la population pour une meilleure compréhension et une participation la plus large.

Les objectifs opérationnels de ce plan sont les suivants :

- Réaliser des supports d'information relatifs au développement durable à l'attention de la population
- Réaliser des films pédagogiques sur les acteurs du développement durable à Morne à l'eau
- Restituer les travaux sur le PSE et l'Agenda 21
- Mobiliser la population et accroître la participation
- Induire des changements de pratique et de comportement propices au développement durable

Le plan de financement prévisionnel de ce plan d'action est le suivant : :

<i>Financiers</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Montant en euros HT (€)</i>
ADEME	50%	44 422,70
FEADER	50%	44 422,70
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>88 845,40</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver le plan de financement susvisé et de l'autoriser à solliciter le cofinancement de ce plan d'information et de réflexion autour du Développement Durable de façon générale et de l'Agenda 21.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu le Code de l'Environnement*

*Vu le Programme Stratégique d'Ecodéveloppement*

*Où l'exposé du maire*

*et après en avoir délibéré*

#### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** D'approuver le plan d'information et de réflexion autour du Développement Durable sur le territoire de Morne-à-L'Eau.

**ARTICLE 2 :** D'approuver le plan de financement du programme d'information et de réflexion autour du Développement Durable de la Commune de Morne-à-L'Eau, ainsi qu'il suit :

<i>Financiers</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Montant en euros HT (€)</i>
ADEME	50%	44 422,70
FEADER	50%	44 422,70

